



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUIN 2014
16 heures

Nombre de membres		
En exercice	présents	Votants
15	11	14

N°40 Bis

Objet :

**MARCHE A BONS DE
COMMANDE
VOIRIE COMMUNALE
ET RESEAUX DIVERS**

L'an deux mil quatorze et le 20 juin à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ASPRES SUR BUECH, convoqué le 13 juin 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PINET, Maire.

Présents: MMES DELORME Christine, DURAND Odile, HARDON Jacqueline, MM BRETON Christian, DEGASPERI Pascal, FROGET Alain, GIRARD Joris, MENUT Jean-Pierre, RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien,

Absents représentés : PIERROT Céline (pouvoir à Robert RICHIARDONE) TOURTET Gilles (pouvoir à Françoise PINET) GAY-PARA Julie (pouvoir à Pascal DEGASPERI)

Absent excusé: LOMBARD Yannick,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MENUT

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site internet des marchés publics et au journal du Dauphiné Libéré ;

Considérant que cet avis concernant les travaux de voirie communale et réseaux divers est un marché à bons de commande sur trois années dont le montant annuel minimum est de 10 000 € HT et le montant annuel maximum est de 100 000 € HT ;

Considérant que deux entreprises ont fait parvenir une offre, SA COLAS MEDITERRANEE et le groupement STP PISTONO/SOCIETE ROUTIERE DU MIDI ;

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres et l'analyse des offres ;

DECIDE de retenir le groupement STP PISTONO/SOCIETE ROUTIERE DU MIDI

AUTORISE le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces en découlant.

Cette délibération annule et remplace la précédente pour erreur matérielle (dans le nombre de votants il fallait lire 14 et non 12 ; dans le vote il fallait lire 14 et non 12)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire
Françoise PINET

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500104-20140620-40Bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014